

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 05 JANVIER 2015 à 19H30

COMPTE-RENDU

Présents : Pierre MONTAGNE, Maire ; Noël GREVE, Ludwig MONTAGNE, Christelle PAPIN, Christian ROUCHON, Christelle LOUIS-PEPIN, Robert DEYGAS, Adjoint ; Maxime BLACHON, Cécile BRUYERE, Jacky GRIBET, Hélène LARMANDE, Conception JUNIQUE, Delphine JUNIQUE, Marlène LE DU, Jean-Claude MANGANO, Maryse MONTALON, Yvan ROZIER, Bernard ROYET.

Absents excusés : Myriam GACHE donne pouvoir à Pierre MONTAGNE

Président de Séance : Pierre MONTAGNE, Maire

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

REFINANCEMENT DU PRET A191301M REALISE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE LOIRE-DROME-ARDECHE

Monsieur le Maire propose de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, le financement suivant :

- Un prêt portant réaménagement du prêt A191301M en date du 25/01/2015.

Le montant des indemnités de remboursement anticipés sur le contrat refinancé s'élève à 36 122,06 € et est intégré dans le taux de refinancement du nouveau contrat de prêt.

Cette opération de gestion de la dette serait réalisée en date d'effet du 25 janvier 2015.

Numéro du contrat de prêt refinancé : A191301M

Capital restant dû : 128 088,30 €

Score Gissler : 1A

Taux d'intérêt : taux fixe de 4,23%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les caractéristiques du nouveau contrat :

Montant : 128 088,30 euros

Durée : 17 ans

Date de départ de l'amortissement : 25/01/2015

Date de première échéance : 25/01/2016

Amortissement : échéances constantes

Base de calcul : 30/360

Périodicité : annuelle

Frais de dossier : 150 euros

Taux fixe : taux fixe de 4,01%

Remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité actuarielle.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux contrats de prêts décrits ci-dessus et à intervenir avec la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats de prêts et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

La Commune de Saint Barthélemy de Vals, pour ses besoins de financement 2015, souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 100 000 € pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

Une consultation a été réalisée auprès de 2 organismes bancaires. Il est proposé de retenir l'offre de la Banque Postale pour un montant de tirage de 100 000 €.

Montant : 100 000 €

Durée maximum : 364 jours

Taux d'intérêt : EONIA + marge de 1,550% l'an.

Commission d'engagement : 400 € payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

Commission de non-utilisation : 0,200% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant.

Il convient que le Conseil délibère pour autoriser le Maire à signer le contrat à intervenir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de réaliser une ligne de trésorerie de 100 000 € auprès de la Banque Postale aux caractéristiques énoncées ci-dessus ; autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir portant ouverture d'une ligne de trésorerie et autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues au contrat.

VOIRIE DE VILLENEUVE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2014-076 en date du 06 octobre 2014, concernant le choix du bureau d'études SED, en tant que maître d'œuvre pour les travaux de voirie de Villeneuve.

Le montant du marché étant supérieur à 90 000 €, il convient de lancer un appel d'offre général.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de lancer la consultation relative à ce dossier, dès réception des pièces administratives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation relative à la voirie de Villeneuve et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Monsieur le Maire informe que la dématérialisation des procédures est un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national.

Le programme ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée), conçu par le Ministère de l'Intérieur, offre la possibilité aux collectivités de transmettre certains actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de recourir à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité ; décide de choisir un tiers de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur ; autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation en vue de choisir un des tiers de télétransmission homologués par le Ministère de l'Intérieur et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de télétransmission avec Monsieur le Préfet.

ACCEPTATION D'UN DON

Le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association MUSIC PASSION va être mise en sommeil. Suite à cette décision, différentes dispositions ont été prises par rapport à l'actif financier de cette association. Il a été décidé en Assemblée Générale Extraordinaire de verser à 2 communes un chèque de 500 € destiné au financement des TAP.

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L2242-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise les établissements publics communaux à accepter ou refuser par délibération les dons et legs qui leur sont faits.

Le conseil municipal après avoir entendu Monsieur le Maire en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, ont décidé au regard de la réglementation, d'accepter ce don de 500 €. Cette recette sera encaissée sur le budget principal de la commune à l'article 7713.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

Monsieur le Maire donne lecture des points qui seront abordés lors de la présentation des vœux du maire le 9 janvier prochain. Il est rappelé également qu'une distribution est prévue dans toutes les boîtes aux lettres de la commune pour annoncer cette manifestation.

Monsieur le Maire fait un point sur la mise en place des référents de quartier et demande à l'ensemble des élus si les personnes retenues sont d'accord pour participer à cette commission. Certains d'entre eux ne souhaitent pas participer à la mise en place de cette commission. Par conséquent, il convient de trouver de nouvelles personnes.

Monsieur le Maire donne lecture d'un message d'information destiné au grand public et donneurs de sang. Une pétition est cours afin de lutter contre la commercialisation des produits sanguins et de leurs dérivés. M. le Maire propose de faire circuler cette pétition lors du conseil municipal et propose également que cette information soit relayée sur le site internet de la commune.

Ludwig MONTAGNE fait un point sur la pétition relative à la réduction des horaires de la Poste. Il y a environ 250 signatures. Il est proposé de mettre à disposition de la population, la pétition lors de la présentation des vœux du maire.

Christian ROUCHON informe le conseil municipal qu'une étude paysagère concernant la traversée du village est en projet. Une réunion aura lieu le 06 Janvier de 9h à 12h avec Mme Audrey GUEIT du CFPPA, les élus et les employés techniques.

Robert DEYGAS informe le conseil municipal que les travaux d'assainissement pour raccorder le restaurant Le Galauria ont débutés début de semaine. Afin d'étudier l'état du réseau d'assainissement, il a été convenu de faire passer une caméra à l'angle de la rue des écoles jusque la rue de la Galaure.

Christelle LOUIS-PEPIN fait un point sur les TAP. Elle souligne qu'il faut commencer à travailler sur les projets de l'année prochaine.

- Un point sur les prochaines réunions et commissions est abordé :
 - Lundi 12 Janvier à 18h00 : commission communication
 - Mardi 13 Janvier à 18h45 : commission urbanisme
 - Lundi 19 Janvier à 18h00 : commission finances
 - Mardi 20 Janvier à 17h30 : réunion Maire/Adjoint-Conseillers délégués
 - Mercredi 21 Janvier à 18h45 : commission voirie
 - Samedi 24 Janvier à 9h00 : DOB
 - Mardi 27 Janvier à 18h30 : commission affaires scolaires
 - Lundi 02 Février à 19h30 : Conseil Municipal
 - Vendredi 27 Février à 19h00 : Soirée Jeux
 - Lundi 02 Mars à 19h30 à 19h30 : Conseil Municipal
 - Lundi 30 Mars à 19h30 : Conseil Municipal

La liste des fêtes et manifestations du mois de Janvier 2015 est distribuée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,
Pierre MONTAGNE